

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des prestations du service reprographie de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la faculté et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 janvier 2022



Pierre MUTZENHARDT

01 FEV. 2022

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

01 FEV. 2022

Tarifs des Prestations du Service Reprographie

Désignation	Prix UT
Copies A4 NB sur papier blanc 80 grammes	0,025 €
Copies A4 Couleur sur papier blanc 80 grammes	0,10 €
Copies A4 Couleur sur papier blanc 130 - 180 grammes	0,15 €
	0,25 €
Cartes de visite les 100 avec boîtier chrysal 50 X 85 mm	3,00 €
Cartes de correspondance les 100	5,00 €
Blocs A5 30 feuilles	2,00 €
	1,30 €
	1,10 €
	1,20 €
	0,70 €
	0,80 €
	0,70 €
plastification de documents A4	1,00 €
Transparent A4	0,50 €
Reliure Spirale	1,00 €
Reliure dos colle	1,60 €
Couverture format 29,7 x 45 impression couleur	0,25 €